



## TROPHEE MICHELIN CFM 2025 REGLEMENT SPORTIF

### ADDITIF N°1 au Règlement Sportif du Trophée Michelin CFM 2025



#### ARTICLE 5 – CLASSEMENT DU TROPHEE MICHELIN CFM 2025

##### 5.1. Attribution des points de classements.

Le classement du "TROPHEE MICHELIN CFM 2025" s'effectue par une attribution de points, pour chacun des lots (A, B et C) et selon le calendrier ci-dessous :

1.	05/04 - 06/04/2025	BAGNOLS - SABRAN
2.	12/04 - 13/04/2025	SAINT JEAN DU GARD - COL SAINT-PIERRE
3.	26/04 - 27/04/2025	ABRESCHVILLER - SAINT-QUIRIN
4.	24/05 - 25/05/2025	POMMERAYE
5.	31/05 - 01/06/2025	SAINT-GOUËNO
6.	14/06 - 15/06/2025	MARCHAMPT EN BEAUJOLAIS
7.	28/06 - 29/06/2025	VUILLAFANS - ECHEVANNES
8.	19/07 - 20/07/2025	DUNIERES AUVERGNE
9.	09/08 - 10/08/2025	MONT-DORE - CHAMBON SUR LAC
10.	30/08 - 31/08/2025	TURCKHEIM - 3 EPIS
11.	13/09 - 13/09/2025	LIMONEST - MONT-VERDUN

##### Lot A – Points attribués selon le classement final des essais :

Les points sont attribués selon la position dans la classe pour les pilotes engagés au Championnat de France de la Montagne 2025 et la position dans le groupe pour les pilotes engagés au Championnat de France de la Montagne Vhc 2025 :

Au 1er	:	3 points
Au 2eme	:	2 Points
Au 3eme	:	1 points

##### Lot B – Points attribués selon le classement final de la course :

Les points sont attribués selon la position dans la classe pour les pilotes engagés au Championnat de France de la Montagne 2025 et la position dans le groupe pour les pilotes engagés au Championnat de France de la Montagne Vhc 2025 :

Au 1er	:	6 points
Au 2eme	:	4 Points
Au 3eme	:	2 points

Lot C – Points de participation :

Deux (2) points de participation sont attribués à chaque épreuve sur laquelle le pilote figure sur la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais.

**5.2. Classement Final**

Le classement final du "TROPHEE MICHELIN CFM 2025" sera établi en retenant, pour chaque pilote, la totalité de ses résultats. Sera déclaré vainqueur du "TROPHEE MICHELIN CFM 2025", le pilote totalisant le plus grand nombre de points.

Les ex-æquo éventuels seront départagés successivement par :

- 1- Le nombre d'épreuve sur lesquelles le pilote aura marqué 6 points du Lot B.
- 2- Le nombre d'épreuve sur lesquelles le pilote aura marqué 4 points du Lot B.
- 3- Le nombre d'épreuve sur lesquelles le pilote aura marqué 2 point du Lot B.

**5.3. Dotation Finale**

La dotation finale sera répartie de la manière suivante :

- Au vainqueur du "TROPHEE MICHELIN CFM 2025" 4 pneumatiques  
+  
Un engagement au CFM 2026
- Au 2<sup>ème</sup> et au 3<sup>ème</sup> 4 pneumatiques
- Du 4<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> 2 pneumatiques
- Du 8<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> 1 pneumatique